

# **Compte rendu de la réunion de la Commission paritaire du 12 décembre 2005 pour le suivi de l'application de l'accord d'entreprise relatif à l'insertion des travailleurs handicapés**

Pour le SNABF Solidaires : Stéphanie Puissochet

Les points suivants étaient à l'ordre du jour :

- estimation du bilan financier 2005 et activité ;
- renouvellement de l'accord d'entreprise ;
- recrutements ;
- questions diverses.

## **I – Estimation du bilan financier**

1) Le budget 2006 et en augmentation d'environ 6 % par rapport à celui de 2005.

- Le poste formation CART est en baisse pour ce qui concerne le salaire des stagiaires (225 100 euros en 2006 et 233 000 euros en 2005) car la subvention de la Banque a diminué. Le salaire des stagiaires est néanmoins maintenu du fait de l'intervention du CART.

- Le poste allègement des horaires est en hausse (34 000 euros en 2006 et 30 000 euros en 2005) du fait des nombreuses demandes. L'acceptation des dossiers est soumise à la médecine du travail.

- Le poste crédits de fonctionnement est en augmentation de 30 % (182 000 euros en 2006 et 140 000 euros en 2005). Celle-ci est expliquée par le recrutement de deux nouveaux agents au sein de la cellule des travailleurs handicapés. Ces recrutements ont entraîné des frais de formation. En outre, la préparation du renouvellement de l'accord d'entreprise a entraîné des frais.

2) les dépenses détaillées en 2005

- Aménagement des locaux : les organisations syndicales ont demandé à ce que leur soit communiquée la liste des établissements de la Banque qui ne sont pas accessibles aux handicapés.

- Aménagements de postes : la migration sous XP des postes de malvoyants a rencontré de nombreuses difficultés. Sept postes sont toujours en attente. La mutation sous XP n'a pas pu se faire dans le cadre du contrat de maintenance des équipements des travailleurs handicapés

- Dépenses de fonctionnement : la cellule des travailleurs handicapés a financé le bilan de compétence d'un travailleur handicapé non titularisé. En outre, elle a participé au financement d'une action de formation destinée à améliorer la professionnalisation des travailleurs des CAT.

## **II – Renouvellement de l'accord d'entreprise**

L'accord d'entreprise est à la signature du Sous-gouverneur Redouin.

## **III – Recrutements**

En 2005, 7 recrutements ont eu lieu. Sont en attente deux personnes issues respectivement des concours de 2001 et 2003 auxquelles des propositions d'affectations ont déjà été faites par le service de gestion.

En ce qui concerne le concours de secrétaire comptable réservé aux travailleurs handicapés organisé en septembre 2005, la qualité des dossiers n'a pas permis de retenir plus de deux candidats en Ile-de-France (3 postes étaient offerts).

En 2005 et 2006, le taux de recrutement de travailleurs handicapés de 7 % prévu par l'article 1 de l'accord ne sera pas atteint.

## **IV – Divers**

Les agents handicapés ne font pas l'objet d'une gestion particulière dans le cadre des mutations PSE dès lors qu'ils ne sont pas fait eux-mêmes reconnaître de manière spécifique auprès des antennes emploi.